

« Nous voulons des droits zéro pour zéro »... l'UE prête pour une deuxième phase de négociations avec Trump

L'UE et les Etats-Unis doivent publier prochainement une déclaration conjointe qui donnera le cadre de leurs futures discussions. Objectif : élargir les exemptions. En attendant, les produits subiront des droits de douane de 15 % à compter du 7 août.



La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et le président Donald Trump à Turnberry en Ecosse, le 27 juillet 2025. (Photo Brendan SMIALOWSKI/AFP)

Par **Virginie Robert**

Publié le 5 août 2025 à 13:10 | Mis à jour le 5 août 2025 à 17:33

En avant pour la phase deux. Après avoir accepté **des droits de douane de 15 %** pour les produits exportés depuis l'Union européenne vers les Etats-Unis, Bruxelles a annoncé mardi avoir remisé les mesures de représailles qu'elle avait préparées. « La Commission a adopté aujourd'hui la procédure juridique nécessaire pour suspendre la mise en oeuvre de nos contre-mesures européennes », a déclaré un porte-parole de l'exécutif européen, Olof Gill.

L'exécutif européen s'apprête à entrer dans une nouvelle phase de négociations pour avancer sur les questions en suspens. « Nous voulons des droits zéro pour zéro pour les spiritueux, les équipements médicaux, les produits chimiques », assure un haut responsable européen.

Le secteur pharma surtaxé ?

C'est une période où il va falloir lever les ambiguïtés, voire les contradictions, et parvenir à obtenir le maximum d'exemptions possibles en fonction des secteurs. Un travail de finesse et de persuasion sous l'oeil très inquiet des différents lobbies concernés.

La discussion n'est pas entamée que déjà le président américain est reparti dans la surenchère en menaçant mardi de taxer les produits pharmaceutiques - dont le sort est en suspens - jusqu'à 250 % ! « On commencera petit pour les produits pharmaceutiques, pour un an et demi maximum, mais après cela va monter à 150 % et puis à 250 % car nous voulons que les produits pharmaceutiques soient fabriqués dans notre pays », a-t-il déclaré sur CNBC.

Ce serait un coup terrible pour un pays comme l'Irlande dont l'économie dépend fortement du secteur pharma (la moitié des exportations du pays, dont 40 % vers les Etats-Unis) comme de celui de la high-tech. Des taux aussi prohibitifs dissuaderaient les projets d'implantation des entreprises américaines en Irlande, et pourraient faire revoir les investissements de ceux qui sont déjà sur place.

Déclaration commune

La sentence sur les nouveaux droits de douane pour la pharma et les semi-conducteurs devrait être officialisée dès la semaine prochaine, a prévenu Donald Trump. Pour l'instant, la démarche progressive annoncée pour les médicaments - avec un échelonnement sur 18 mois - n'a pas été envisagée pour d'autres secteurs.

Washington et Bruxelles doivent publier prochainement une déclaration commune qui donnera le cadre de la discussion à venir. Le texte, qui n'aura pas de force légale, est prêt mais Bruxelles attend le retour de la Maison-Blanche, du département du Commerce et du représentant au Commerce qui doivent donner leur imprimatur.

D'ici à la tenue de ces négociations plus approfondies, « nous avons un plafond de 15 % pour tous les produits », explique encore un officiel de la Commission. Cela vaut aussi pour les voitures et les pièces automobiles, pour lesquels des contingents tarifaires doivent être encore discutés aussi bien sur les volumes (quotas) que sur les droits de douane.

« Toute autre alternative aurait été bien pire »

Convaincus qu'il n'y aura pas de retour en arrière et que le protectionnisme américain est là pour durer, les diplomates européens estiment que l'accord obtenu avec Washington avec ce plafond à 15 % apporte une certitude bienvenue pour les entreprises. « Toute autre alternative aurait été bien pire et cela aurait été une 'distraction' malvenue quand nous avons d'autres questions à gérer comme l'Ukraine et nos propres défis structurels », explique un responsable européen.

Les négociations sur l'acier (taxé à 50 %) prennent davantage de temps en raison de la nécessité de traiter les questions liées aux volumes et aux aciers spéciaux qui bénéficieront de droits moins élevés, a indiqué le responsable européen. Il s'agira aussi d'aborder les barrières non tarifaires. L'Europe pourrait par exemple alléger les procédures pour obtenir des certificats sanitaires.

Virginie Robert